



Commune de WATTRELOS
Hôtel de Ville - Place Jean DELVAINQUIERE
BP 30109
59393 - WATTRELOS Cedex

Marché public de travaux

**Réfection totale des chéneaux bois et zinc du groupe scolaire
CONDORCET à Wattrelos**

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Règlement de la Consultation (R.C.)

Date limite de remise des offres :

10 mai 2024

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Travaux</p> <p><u>Objet</u> : Réfection totale des chéneaux bois et zinc du groupe scolaire CONDORCET à Wattrelos</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>Commune de WATTRELOS Hôtel de Ville - Place Jean DELVAINQUIERE BP 30109 59393 - WATTRELOS Cedex</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.</p>
	<p>Le marché est divisé en 2 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>https://marchespublics596280.fr/</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.</p>
	<p>La visite du site est obligatoire.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 45454100-5 : Travaux de réfection</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation.....	4
1.2.	Codes CPV	6
1.3.	Délai d'exécution	6
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION	8
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	8
3.1.	Procédure de passation.....	8
3.2.	Allotissement.....	8
3.3.	Négociation	9
3.4.	Renseignements complémentaires	9
3.5.	Visite de site	9
ARTICLE 4.	PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	9
4.1.	Dossier de candidature	9
4.2.	Sous-traitance	11
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques	11
ARTICLE 5.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	12
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	12
5.2.	Variantes	13
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles	13
5.4.	Délai de validité.....	13
ARTICLE 6.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	13
ARTICLE 7.	MODALITÉS DE REMISE DES PLIS	15
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	16
ARTICLE 9.	FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE	16
ARTICLE 10.	VOIES DE RECOURS	16
ARTICLE 11.	LITIGES ET DIFFÉRENDS.....	16
ANNEXE 1:	ATTESTATION DE VISITE	17

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

RGPD :

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Wattrelos qui ne traitera ou n'utilisera vos données que dans la mesure où cela est nécessaire.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à la bonne gestion de votre dossier. Pendant cette période, La Ville de Wattrelos met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel chargé de gérer votre dossier.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

1.1. Objet de la consultation

Objet des travaux : Réfection totale des chéneaux bois et zinc du groupe scolaire CONDORCET à Wattrelos.

La Ville envisage la réfection totale des chéneaux bois et zinc du Groupe Scolaire CONDORCET de Ville de Wattrelos.

La réalisation de l'ouvrage regroupe donc l'ensemble des travaux nécessaires à l'exécution complète du projet réparti par zones et décomposé en 2 lots :

Lot 1 : Des travaux d'étanchéité et de couverture

- * Tranche ferme : zone TC1 (jaune) ;
- * Tranche optionnelle 1: zone TC2 (bleu) ;
- * Tranche optionnelle 2: zone TC3 (rouge);
- * Tranche optionnelle 3: zone TC4 (violet);
- * Tranche optionnelle 4: zone TC5 (vert).

Lot 2 : Des travaux de menuiserie bois charpente

- * Tranche ferme : zone TC1 (jaune) ;
- * Tranche optionnelle 1: zone TC2 (bleu) ;
- * Tranche optionnelle 2: zone TC3 (rouge);
- * Tranche optionnelle 3: zone TC4 (violet);
- * Tranche optionnelle 4: zone TC5 (vert).

Il s'agit d'un bâtiment de type R-N de 4ème catégorie au regard de la sécurité incendie

Les tranches fermes seront réalisées à l'été 2024

Les tranches optionnelles seront réalisées les années suivantes.

Les entreprises devront estimer le quantitatif grâce aux plans et aux mesures prises lors de la visite obligatoire. Ce quantitatif permettra de définir le forfait de rémunération et deviendra contractuel. C'est pourquoi, les bordereaux de prix ne font pas apparaître de quantités.

Lieu d'exécution : Groupe scolaire CONDORCET, rue des Patriotes, 59393 WATTRELOS Cedex

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "Etanchéité et couverture"

Ce lot est divisé en tranches :

* **Tranche ferme** : Travaux d'étanchéité et couverture zone jaune

Les travaux de la tranche ferme concernent la partie en jaune du plan du Groupe Scolaire CONDORCET qui consiste à la mise en œuvre du chantier stipulé dans le CCTP :

- Installation de chantier (échafaudage, base vie, etc.) ;
- Travaux de dépose et pose de chéneaux zinc ;

* **Tranche optionnelle 1** : Travaux d'étanchéité et de couverture sur la zone bleue

Les travaux de la tranche optionnelle 1 concerne la partie en bleu du plan du Groupe Scolaire CONDORCET qui consiste à la mise en œuvre du chantier stipulé dans le CCTP :

- Installation de chantier (échafaudage, base vie, etc.) ;
- Travaux de dépose et pose de chéneaux zinc ;

* **Tranche optionnelle 2** : Travaux d'étanchéité et de couverture sur la zone rouge

Les travaux de la tranche optionnelle 2 concerne la partie en rouge du plan du Groupe Scolaire CONDORCET qui consiste à la mise en œuvre du chantier stipulé dans le CCTP :

- Installation de chantier (échafaudage, base vie, etc.) ;
- Travaux de dépose et pose de chéneaux zinc ;

* **Tranche optionnelle 3** : Travaux d'étanchéité et de couverture de la zone en violet

Les travaux de la tranche optionnelle 3 concerne la partie en violet du plan du Groupe Scolaire CONDORCET qui consiste à la mise en œuvre du chantier stipulé dans le CCTP :

- Installation de chantier (échafaudage, base vie, etc.) ;
- Travaux de dépose et pose de chéneaux zinc ;

* **Tranche optionnelle 4** : Travaux d'étanchéité et de couverture de la zone en vert

Les travaux de la tranche optionnelle 4 concerne la partie en vert du plan du Groupe Scolaire CONDORCET qui consiste à la mise en œuvre du chantier stipulé dans le CCTP :

- Installation de chantier (échafaudage, base vie, etc.) ;
- Travaux de dépose et pose de chéneaux zinc ;

Ce lot concerne des travaux de dépose et pose de chéneaux zinc.

Le marché est composé d'une Tranche Ferme réalisée à l'été 2024 et de 4 tranches optionnelles affermies les années suivantes.

Les tranches correspondent à des zones définies dans le plan de toiture joint au DCE.

Lot 2 "Menuiserie bois Charpente"

Ce lot est divisé en tranches :

* **Tranche ferme** : Travaux menuiserie bois et charpente zone jaune

Les travaux de la tranche ferme concernent la partie en jaune du plan du Groupe Scolaire CONDORCET qui consiste à la mise en œuvre du chantier stipulé dans le CCTP :

- Installation de chantier (échafaudage, base vie, etc.) ;

- Travaux de dépose et pose de chéneaux en bois ;

* **Tranche optionnelle 1** : Travaux menuiserie bois et charpente sur la zone bleue

Les travaux de la tranche optionnelle 1 concerne la partie en bleu du plan du Groupe Scolaire CONDORCET qui consiste à la mise en œuvre du chantier stipulé dans le CCTP :

- Installation de chantier (échafaudage, base vie, etc.) ;
- Travaux de dépose et pose de chéneaux en bois ;

* **Tranche optionnelle 2** : Travaux menuiserie bois et charpente sur la zone rouge

Les travaux de la tranche optionnelle 2 concerne la partie en rouge du plan du Groupe Scolaire CONDORCET qui consiste à la mise en œuvre du chantier stipulé dans le CCTP :

- Installation de chantier (échafaudage, base vie, etc.) ;
- Travaux de dépose et pose de chéneaux en bois ;

* **Tranche optionnelle 3** : Travaux menuiserie bois et charpente de la zone en violet

Les travaux de la tranche optionnelle 3 concerne la partie en violet du plan du Groupe Scolaire CONDORCET qui consiste à la mise en œuvre du chantier stipulé dans le CCTP :

- Installation de chantier (échafaudage, base vie, etc.) ;
- Travaux de dépose et pose de chéneaux en bois ;

* **Tranche optionnelle 4** : Travaux menuiserie bois et charpente de la zone en vert

Les travaux de la tranche optionnelle 4 concerne la partie en vert du plan du Groupe Scolaire CONDORCET qui consiste à la mise en œuvre du chantier stipulé dans le CCTP :

- Installation de chantier (échafaudage, base vie, etc.) ;
- Travaux de dépose et pose de chéneaux en bois ;

Ce lot concerne des travaux de dépose et pose de chéneaux en bois

Le marché est composé d'une Tranche Ferme réalisée à l'été 2024 et de 4 tranches optionnelles affermies les années suivantes.

Les tranches correspondent à des zones définies dans le plan de toiture joint au DCE.

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 45454100-5 - Travaux de réfection

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1 : Etanchéité et couverture

45261420-4 - Travaux d'étanchéification

45454100-5 - Travaux de réfection

Lot n° 2 : Menuiserie bois Charpente

1.3. Délai d'exécution

Lot 1 "Etanchéité et couverture"

Date de début prévue : 8 juillet 2024

Date de fin prévue : 14 août 2024

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 1 mois est prévue.

Le délai d'exécution des travaux correspond au délai sur lequel le titulaire s'est engagé dans son offre.

Lot 2 “Menuiserie bois Charpente”:

Date de début prévue : 15 juillet 2024

Date de fin prévue : 9 août 2024

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 1 mois est prévue.

Le délai d'exécution des travaux correspond au délai sur lequel le titulaire s'est engagé dans son offre.

Pour l'ensemble des lots, le délai d'exécution du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Ce marché est divisé en tranches :

Type	Description	Délai d'exécution prévu	Date de début prévue	Date de fin prévue
Lot 1				
Tranche ferme	Travaux d'étanchéité et couverture zone jaune	47 jours calendaires	8 juillet 2024	23 août 2024
Tranche optionnelle 1	Travaux d'étanchéité et de couverture sur la zone bleu		Eté 2025	
Tranche optionnelle 2	Travaux d'étanchéité et de couverture sur la zone rouge		Eté 2026	
Tranche optionnelle 3	Travaux d'étanchéité et de couverture de la zone en violet		Eté 2027	
Tranche optionnelle 4	Travaux d'étanchéité et de couverture de la zone en vert		Eté 2028	
Lot 2				
Tranche ferme	Travaux menuiserie bois et charpente zone jaune	26 jours calendaires	15 juillet 2024	9 août 2024
Tranche optionnelle 1	Travaux menuiserie bois et charpente sur la zone bleue		Eté 2025	
Tranche optionnelle 2	Travaux menuiserie bois et charpente sur la zone rouge		Eté 2026	
Tranche optionnelle 3	Travaux menuiserie bois et charpente de la zone en violet		Eté 2027	
Tranche optionnelle 4	Travaux menuiserie bois et charpente de la zone en vert		Eté 2028	

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr/>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Règlement Consultation (RC)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le programme ou le calendrier détaillé d'exécution des travaux établi conformément aux dispositions de l'article 28.2 du CCAG travaux et comportant les dates de début et de fin des travaux
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Annexe(s)
- Attestation de visite

Si ce marché vous intéresse, vous pouvez recevoir le dossier de consultation de la manière suivante : * Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

* Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr/>

3.5. Visite de site

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.

Toutefois, le maître d'ouvrage acceptera qu'un soumissionnaire ne se présente pas à celle-ci si des justificatifs démontrant la bonne connaissance des lieux d'exécution sont apportés.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée.

Personne à contacter pour l'organisation des visites :

Bureau d'études : Monsieur TABOURGA Lionel – Téléphone : 06.45.92.73.30 ou 03.20.81.66.08
Courriel : lionel.tabourga@ville-wattrelos.fr.

ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Le candidat justifiera par tout moyen à sa convenance de sa capacité économique et financière à réaliser les prestations objet du marché. Pour cela, il produira soit les DC1 et DC2 dûment complétés soit une déclaration concernant le chiffre d'affaires global portant sur les 3 derniers exercices disponibles et accompagnés des documents requis.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Niveau minimum	Lot
1	Les candidats devront présenter la liste des travaux similaires exécutés au cours des trois dernières années. Les travaux seront prouvés par le biais d'attestations de bonne exécution pour ces travaux. Ces attestations indiqueront le montant, la date et le destinataire public ou privé et le lieu d'exécution des travaux et préciseront s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.		Tous les lots
2	Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités techniques et professionnelles pour réaliser les travaux qui font l'objet du marché. A ce titre, chaque candidat devra présenter une note sur l'organisation de sa Société précisant : son activité, son organisation interne lui permettant d'assurer les prestations, ses moyens humains dans le domaine concerné par le marché pour chacune des trois dernières années.		Tous les lots
3	Certificats de qualification	Tous certificats de qualification QUALIBAT relatifs aux prestations demandées (QUALIBAT 3111, 3141, 3152, 3212, 2371, 4381)	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le maître d'ouvrage peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que les entreprises ne sont pas tenues de produire dans leur candidature aux marchés publics:

En application du code des relations entre le public et l'administration, le candidat n'est pas dans l'obligation de transmettre les justificatifs suivants :

- l'attestation de régularité fiscale ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices industriels et commerciaux ;
- les déclarations de bénéfices non commerciaux ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices agricoles ;
- les déclarations de résultats soumis à l'impôt sur les sociétés ;
- les déclarations pour les sociétés mères et les filiales de groupe ;
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts ;
- les attestations de régularité sociale et de vigilance ;
- la carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics.

Si le candidat est une personne physique :

- l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu émanant de la direction générale des finances publiques ;
- l'attestation de droit aux prestations délivrées aux bénéficiaires par les organismes de sécurité sociale ;
- Le justificatif d'identité, lorsque le téléservice de l'administration propose le dispositif «FranceConnect» mis en œuvre par l'administration chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat sous réserve des dispositions de l'article R. 113-9 du code des relations entre le public et l'administration.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur

l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Le maître d'ouvrage n'a pas spécifié de délai d'exécution du marché. Par conséquent, le candidat doit proposer lui-même le délai d'exécution dans son offre (en jours calendaires).

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	Mémoire méthodologique Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités techniques et professionnelles pour réaliser les prestations qui font l'objet du marché. A ce titre, chaque candidat devra présenter une note sur l'organisation de sa Société pour les trois dernières années. Ainsi, seront présentés précisément : - son activité, - son organisation interne lui permettant d'assurer les prestations, - ses moyens humains dans le domaine concerné par le marché, De même, le candidat devra détailler les informations demandées dans les critères servant à l'attribution et au choix de l'offre.
2	Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) Le candidat devra obligatoirement utiliser le document transmis dans le dossier de consultation. Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
3	L'attestation de visite en annexe correctement complétée.
4	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
5	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

RAPPEL :

Les DPGF ne font pas apparaître les quantités réelles nécessaires à la réalisation des travaux (colonne B).

Ces quantités seront à renseigner par l'entreprise sur base de la visite de site OBLIGATOIRE réalisée pendant la consultation.

La pièce financière doit être envoyée sous format excel ou calc sans modification de la structure du document (aucun ajout, suppression, fusion de colonne ou de ligne). Il est possible d'envoyer une copie de la pièce sous format pdf.

Il est recommandé de ne fournir que les documents correspondant précisément à l'offre ; l'abondance de documents n'étant pas considérée comme un gage de qualité.

Sont donc à proscrire les documents marketing et les présentations commerciales générales des sociétés, services et produits. Ce qui est attendu des candidats est une offre personnalisée et claire permettant de retrouver aisément les informations recherchées.

5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Prix	60
	<i>Règle de trois ; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Organisation proposée pour l'exécution des travaux	20
2.1	Moyens humains	10
	<i>Ce critère sera évalué en fonction des éléments suivants :</i>	
	<i>1. Cohérence des moyens humains (6 points)</i>	
	<i>La note dépendra de cohérence en nombre et en qualification du personnel prévu avec les spécificités du marché à chaque étape du chantier pour respecter les délais :</i>	
	<i>Très cohérent : 6 points ;</i>	
	<i>Cohérent : 4,5 points ;</i>	
	<i>Quelques incohérences : 3 points ;</i>	
	<i>Peu cohérent : 1,5 points ;</i>	
	<i>Incohérent : 0 point.</i>	
	<i>2. L'existence d'un référent qualifié (4 points) :</i>	
	<i>L'entreprise doit prévoir un conducteur dont la qualification paraît suffisante pour gérer les aléas pouvant surgir en cours de chantier, pouvant encadrer les hommes sur place et ayant le pouvoir de</i>	

	<p><i>répondre aux exigences du maître d'œuvre sur le chantier. La notation dépendra donc de son existence et de ses qualifications :</i></p> <p><i>Qualification suffisante : 4 points ;</i></p> <p><i>Qualification insuffisante : 2 points ;</i></p> <p><i>Absence : 0 point.</i></p>	
2.2	Moyens techniques et matériels	10
	<p><i>Ce critère sera évalué en fonction des éléments suivants :</i></p> <p><i>1. Cohérence des moyens matériels avec les exigences du marché sur (6 points) :</i> <i>L'entreprise devra présenter le matériel prévu pour réaliser les travaux. La notation dépendra de la cohérence du matériel envisagé avec les travaux à réaliser :</i></p> <p><i>Suffisante : 6 points ;</i> <i>Moyennement suffisant : 3 points ;</i> <i>Non suffisant : 0 point.</i></p> <p><i>2. Fiches techniques sur (4 points) :</i> <i>L'entreprise doit remettre les fiches techniques des produits qui doivent répondre aux exigences du marché (4 points) :</i></p> <p><i>- Fiches dépassant les exigences minimales : 4 points ;</i> <i>- Fiches répondant aux exigences minimales : 3 points ;</i></p>	
3	Délai d'exécution - Planning	15
	<p><i>Ce critère sera évalué en fonction des éléments suivants :</i></p> <p><i>1. Niveau de détail (sur 5 points) :</i> <i>Clair et détaillé : 5 points ;</i> <i>Trop de détails superflus : 2,5 points ;</i> <i>Non clair/ Pas de détail : 0 point.</i></p> <p><i>2. Cohérence des délais (sur 10 points) :</i> <i>La cohérence des délais par étape avec le délai maximal sur 6 points :</i> <i>Si les délais affichés sont cohérents avec le descriptif de l'étape et si l'ensemble des délais permet de respecter le planning global d'exécution</i></p> <p><i>Très cohérent : 10 points ;</i> <i>Cohérent : 7,5 points ;</i> <i>Quelques incohérences : 5 points ;</i> <i>Peu cohérent : 3,5 points ;</i> <i>Incohérent : 0 point.</i></p>	
4	Mesures environnementales	5
	<p><i>Cette note peut se décomposer comme suit :</i></p> <p><i>- Actions internes mises en place au sein de votre entreprise : sensibilisation et formation du personnel, installation d'équipement permettant des économies d'énergie, stage d'écoconduite, ... ;</i></p> <p><i>- Actions effectuées au cours du chantier : utilisation de véhicules électriques, emploi de matériaux minimisant l'impact sur l'environnement, tri et recyclage des déchets, traitement des nuisances sonores, organisation et contrôle des engagements...</i></p> <p><i>Très bonne : 5 points ;</i> <i>Bonne : 4 points ;</i> <i>Moyenne : 2,5 points ;</i> <i>Peu satisfaisante : 1 point ;</i> <i>Mauvaise : 0 point.</i></p>	

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

L'analyse du critère prix se fera sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complété par le candidat.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://marchespublics596280.fr/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code la commande publique.

ARTICLE 10. VOIES DE RECOURS

Il peut être introduit :

- Un recours en référé précontractuel à l'encontre de la procédure de passation (articles L.551-1 et suivants du Code de la justice administrative) ;
- Un recours en référé contractuel (articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative), dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union Européenne ou dans les six mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;
- Un recours en contestation de validité du contrat, sur le fondement de l'arrêt du Conseil d'État du 04/04/2014, n°358994 « Tarn et Garonne », dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées.

Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet : www.telerecours.fr

ARTICLE 11. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Lille

Tél. : 03.59.54.23.42

Fax : 03.59.54.24.45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal administratif de Lille

Tél. : 03.59.54.23.42

Fax : 03.59.54.24.45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE 1: ATTESTATION DE VISITE

Dossier : Aff_24-014

Objet : Réfection totale des chéneaux bois et zinc du groupe scolaire CONDORCET à Wattrelos

Procédure : procédure adaptée

Je soussigné :

Représentant Commune de WATTRELOS

Atteste que :

Représentant le soumissionnaire :

.....
.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour Commune de WATTRELOS,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.